

Il est admis par mes honorables amis de la droite que ce chemin aura coûté, lorsqu'il sera achevé, à peu près une couple de cent millions de piastres (\$200,000,000). Ce fait n'est pas nié, et je voudrais maintenant savoir de mes honorables amis comment l'on peut concilier cette dépense, au point de vue économique, en présence du fait que le coût du chemin excédera d'au moins \$125,000,000 la première estimation? L'estimation primitive soumise au Parlement portait le coût total à environ \$78,000,000. Peut-on expliquer pourquoi la première estimation d'une entreprise publique de cette nature n'a pu être déterminée avec une exactitude approximative? Pourquoi cette première estimation doit-elle être doublée et même presque triplée? Qui est responsable de cette énorme erreur? La première estimation qui accompagnait le bill présenté par le Gouvernement, portait le coût du nouveau "Transcontinental" à un peu moins de quatre-vingt millions de piastres. Voyez maintenant le chiffre prévu. Je dis que jamais pareille erreur n'a encore été commise relativement à une entreprise quelconque. Si la même chose se produisait relativement à une entreprise commerciale, la banqueroute arriverait bientôt après son début. En fait, il serait impossible de faire des affaires, dans des conditions de cette nature, avec les institutions financières de quelque pays que ce soit. N'est-il pas raisonnable de dire avec fermeté au Gouvernement que la situation financière actuelle lui commande de la prudence dans l'administration des revenus publics? Le devoir du Sénat est d'étudier avec soin cette situation, et de combattre autant que possible les demandes de crédits extravagants que lui fait de temps à autre le Gouvernement pour faire face aux besoins du service public, et cela sans lui fournir les renseignements établissant que ces besoins sont réellement légitimes et justifiés.

L'enquête sur l'administration du ministère de la marine a révélé un autre fait. Elle a fait ressortir une inexpérience des plus choquantes chez ceux chargés de l'administration du service public. Des officiers d'un rang inférieur, comme ceux d'un rang supérieur, ont pu passer des contrats pour fournitures en payant un prix excédant de 20 à 150 pour cent celui qu'eût payé tout autre particulier dans ses propres af-

fares. On ne saurait dans l'intérêt d'un parti politique, essayer de justifier le Gouvernement qui est responsable d'actes administratifs de cette nature. Ce qui a été révélé dans l'enquête du ministère de la Marine nous a donné une idée de la manière dont les autres ministères sont administrés. Le commissaire enquêteur, lui-même, insinue dans son rapport que d'autres ministères que celui de la Marine ne sont probablement pas plus à l'abri des reproches que ne l'est ce dernier. Il est bien connu que les autres ministères qui ont de grandes dépenses à faire, sont administrés avec la même extravagance et la même incompetence que l'a été le ministère de la Marine, et, cependant, le Gouvernement a essayé, dans les Communes, de jeter un voile sur ses propres abus, et ses partisans ont, de leur côté, devant le comité des comptes publics, fait tout leur possible pour entraver les efforts faits par ceux qui voulaient se renseigner sur l'administration des affaires publiques. Cette conduite humiliante nous fait voir jusqu'à quel point ces partisans ont compris leur devoir de mandataires du peuple. C'est le ministre de la Marine, lui-même, qui a attaqué, le premier, le rapport de la commission d'enquête sur le service civil, lorsque ce rapport a été déposé devant la Chambre des communes. Nous nous rappelons tous avec quelle indignation le ministre de la Marine et des Pêcheries et le ministre des Finances ont attaqué leur propre commission parce que celle-ci, dans son rapport, insinue que les abus découverts par elle existent dans les divers départements publics.

Je puis rappeler aussi les divers essais faits, il y a deux ou trois ans, pour obtenir une enquête sérieuse sur l'administration du ministère de la Marine. Tous ces essais furent repoussés par le gouvernement et sa majorité parlementaire, et cela contrairement à leur devoir. En effet, le devoir des représentants du peuple, dans les deux Chambres, est de voir à ce que toute accusation portée devant eux soit l'objet d'une enquête la plus approfondie, afin de faire cesser les abus s'il y en a. Le rapport du juge Cassels fait ressortir la nécessité qu'il y a d'éveiller la conscience publique. Il me semble que cet honorable juge ne connaît pas aussi bien les conditions politiques du pays que ceux qui se sont tout à fait